ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque de developpement des petites et moyennes entreprises

Question écrite n° 50482

Texte de la question

M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la banque de developpement des PME. Pour de nombreuses entreprises les difficultes de financement constituent un obstacle au developpement de leur activite. Les etablissements bancaires sont de plus en plus reticents a etre partenaires financiers des projets entrepris par les PME qui disposent en general de peu de fonds propres. Dans le cadre de la banque de developpement des PME, les entreprises vont pouvoir acceder a un nouveau produit : le contrat de developpement. Il demande au ministre de preciser les conditions requises pour l'acces au contrat de developpement par une entreprise.

Données clés

Auteur : M. Meylan Michel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50482
Rubrique : Banques et etablissements financiers
Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat
Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1856